



Assemblée générale
Cinquante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
19 novembre 1997

Original: français

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 27 séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 11 novembre 1997, à 10 heures

Président: M. Chowdhury (Bangladesh)
 puis: Mme Incera (Vice-Présidente) (Costa Rica)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. Mselle

Sommaire

Point 153 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (suite)

Point 113 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports
du Comité des commissaires aux comptes

- b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- c) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut Commissaire des Nations
Unies pour les réfugiés

Point 116 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-
1999 (suite)

Chapitre 26. Information

Chapitre 27. Services administratifs

Chapitre 27A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion

Chapitre 27B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la
comptabilité

Chapitre 27C. Bureau de la gestion des ressources humaines

Chapitre 27D. Services d'appui

Chapitre 27E. Services de conférence

Chapitre 27F. Administration (Genève)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre
de la délégation intéressée et être adressée, dans un délai d'une semaine à compter de la date
de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.

Chapitre 27G. Administration (Vienne)

Chapitre 27H. Administration (Nairobi)

Chapitre 28. Contrôle interne

Chapitre 29. Activités administratives financées en commun

Chapitre 30. Dépenses spéciales

Chapitre 31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Chapitre 32. Contributions du personnel

Organisation des travaux

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 153 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (suite) (A/52/438, A/C.5/51/65 et Corr.1, A/52/7, par. 107 à 112 et A/C.5/52/2)

1. M. Bond (États-Unis d'Amérique) expose les vues de sa délégation sur l'application du système de notation des fonctionnaires (A/C.5/51/55). Il est encourageant de constater que les notions qui sont à la base de ce système – planification, suivi, rétro-information et évaluation – ont été généralement bien acceptées par le personnel d'encadrement et les subordonnés, tout comme le principe qui veut que la notation soit désormais fondée sur une analyse des résultats obtenus par rapport à des objectifs préétablis.

2. Le rapport fait état de certaines difficultés inhérentes à une première phase d'application, et qui devraient être surmontées à mesure que les intéressés se familiariseront avec le système. Le Secrétariat devrait fournir des informations concernant le nombre de fonctionnaires ayant fait l'objet d'une notation et le temps nécessaire pour que tous les responsables soient formés au nouveau système. Il faudrait également préciser les procédures et les méthodes utilisées pour évaluer son efficacité.

3. La délégation américaine se déclare très favorable au programme de congé pour motif familial (A/52/438), car il donne aux fonctionnaires une plus grande souplesse pour utiliser leurs congés de maladie en cas de problèmes familiaux imprévus et reconnaît le droit au congé de paternité. Il faudrait préciser ce qu'on entend exactement par «cas exceptionnels», qui permettent de proroger le congé initial sans solde au-delà de la durée initiale de deux ans.

4. La délégation américaine approuve la proposition faite par le Secrétaire général dans le document A/52/439 tendant à l'introduction progressive de primes de rendement ou de gratifications.

5. M. Yamagiwa (Japon) appuie sans réserve les observations faites par le représentant de la Roumanie lors d'une séance précédente concernant l'utilité du programme de concours nationaux et partage ses préoccupations au sujet des réductions de postes proposées dans les classes P-1 à P-3.

6. La délégation japonaise se félicite de l'introduction du nouveau système de notation des fonctionnaires dans 22 départements et bureaux au sein du Secrétariat en 1996, qui devrait se traduire par une gestion plus efficace et plus transparente des ressources humaines. Elle aimerait connaître les raisons pour lesquelles le système n'a pas encore été mis en place dans tous les services. Les notions et principes

généraux sur lesquels repose ce système semblent être largement acceptées et tant les directeurs de programmes que les représentants du personnel reconnaissent que le processus global – plan de travail, suivi permanent, information en retour, et évaluation – favorisera l'instauration d'un style de gestion centré sur les résultats. Certes le nouveau système a soulevé quelques problèmes, mais il y a lieu de penser qu'il sera possible avec le temps et l'expérience acquise d'y remédier, moyennant des ajustements techniques.

7. En ce qui concerne les deux «idées fausses» mentionnées aux paragraphes 20 à 22 du rapport, il convient d'éviter une distribution régulière, mathématique, des notes qui imposerait au nouveau système une rigidité excessive et il faut donner des directives dans ce sens aux responsables de la notation. En réponse à l'argument selon lequel un système de notation axée sur les objectifs ne serait pas applicable à la fonction publique internationale, on soulignera que la formule a déjà été appliquée dans la fonction publique de certains pays; le Secrétariat devrait donc continuer à étudier ces exemples pour en tirer des leçons.

8. Il faut bien voir que le système de notation des fonctionnaires n'est pas une fin en soi mais vise à favoriser un style de gestion centré sur les résultats. Dans cette optique, les propositions concernant la mise en place d'un système d'incitations et de récompenses et l'établissement d'une corrélation plus étroite entre le système de notation et les mécanismes de formation professionnelle et d'aide à la planification des carrières [par. 25, al. g) et h)] sont particulièrement importantes. Le nouveau système de notation contribuera à une organisation des carrières fondée sur le mérite et par conséquent à une gestion du personnel plus transparente.

9. M. Bong Hyun Kim (République de Corée) dit que sa délégation approuve l'introduction du nouveau système de notation des fonctionnaires et se félicite de constater que la quasi-totalité des départements et des bureaux ont commencé à l'appliquer en 1996. Les critiques formulées à l'encontre du système amènent à penser qu'il faut le simplifier et le modifier. Il est particulièrement important de réduire le nombre d'étapes que comporte le processus, de veiller à ce que les formules et directives utilisées soient rédigés dans un langage clair et simple, de faire en sorte que le cycle de planification coïncide avec le cycle budgétaire, et d'instaurer un système d'incitations et de récompenses en corrélation avec le système de notation. De surcroît, pour contribuer vraiment à l'émergence d'un style de gestion axé sur les performances, le nouveau système de notation doit être appliqué en parallèle avec la méthode de la budgétisation fondée sur les résultats, proposée par le Secrétaire général (A/51/950).

10. Si l'on envisage la mise en place d'un système de primes de rendement ou de gratifications (A/52/439), le système de notation des fonctionnaires est le seul qui permette d'évaluer vraiment les résultats. Toutefois, comme ce système n'est pas encore suffisamment bien établi pour que l'on puisse y intégrer un système de récompenses pécuniaires, il faudrait s'en tenir dans un premier temps à des récompenses non pécuniaires.

11. La délégation de la République de Corée est gravement préoccupée par le nombre de membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies qui ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions. Il importe que les pays d'accueil prennent des mesures appropriées pour garantir la sécurité et la sûreté du personnel et des locaux de l'Organisation. Pour sa part, la République de Corée s'apprête à ratifier la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

12. En ce qui concerne la composition du Secrétariat, la délégation de la République de Corée réitère son appui au principe d'une répartition géographique équitable. Il faudra lors des départs à la retraite, qui seront nombreux au cours des prochaines années, rechercher du personnel jeune, notamment dans les États Membres insuffisamment représentés au sein du Secrétariat. Les concours nationaux devraient être le premier outil de recrutement à cet effet. Il est par ailleurs préoccupant de constater la suppression d'un poste de classe P-4 et d'un poste d'agent des services généraux à la Section des examens et des tests.

13. M. Ubalijoro (Rwanda) intervient sur la question du respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, qui fait l'objet du document A/C.5/52/2. Dans ce rapport, il est fait allusion aux membres du personnel local des Nations Unies qui seraient toujours en prison au Rwanda. Le représentant du Rwanda s'indigne de constater qu'une fois de plus on présente le problème du génocide au Rwanda sous un angle partial. La vérité est que, lors du génocide, des Rwandais recrutés localement par l'ONU ont demandé en vain la protection de l'Organisation, alors que celle-ci faisait évacuer le personnel international. Face à cette politique du «deux poids, deux mesures», le Rwanda se sent obligé de demander quelles sont les normes éthiques de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci a sa part de responsabilités dans les événements du Rwanda et a donc des comptes à rendre.

14. M. Chinvano (Thaïlande) dit que sa délégation attache une grande importance au système de notation des fonctionnaires, en tant qu'outil propre à améliorer le fonctionnement de l'Organisation. Il est dit dans le rapport correspondant (A/C.5/51/55) que ce système se heurte à quelques

obstacles et la délégation thaïlandaise attend des explications à cet égard.

15. En ce qui concerne la composition du Secrétariat, le représentant de la Thaïlande se réfère au paragraphe 77 du document A/52/7, où le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relève une tendance préoccupante à la diminution des postes de classes P-3 et P-2.

16. S'agissant de la question des privilèges et immunités, le représentant de la Thaïlande se montre préoccupé devant le nombre de fonctionnaires de l'Organisation récemment disparus et considère que les pays d'accueil doivent faire tout leur possible pour garantir la sécurité de ce personnel.

17. M. Liu Yanguo (Chine) estime que le nouveau système de notation des fonctionnaires est une initiative bienvenue qui devrait stimuler le personnel de l'Organisation et favoriser l'émergence d'un style de gestion axé sur les résultats. Le Secrétariat devra tirer les leçons de la première étape de cette expérience, en tenant compte des réactions et des observations des responsables et de leurs subordonnés. Des problèmes subsistent, qu'il faudra résoudre. Il faut bien voir que les départements sont très divers, que par conséquent les méthodes de travail diffèrent et que le système de notation des fonctionnaires doit donc être adapté en conséquence. Le Secrétariat qui a consacré d'importantes ressources humaines et financières à cette initiative doit poursuivre ses efforts pour qu'elle s'avère payante.

18. Le représentant de la Chine évoque le problème de la sécurité du personnel des Nations Unies. Il est indispensable que les pays d'accueil prennent des mesures efficaces pour protéger la vie et les biens de ce personnel, comme ils sont tenus de le faire, en vertu de la Charte et des conventions pertinentes.

19. Enfin, le représentant de la Chine approuve les mesures prises concernant les congés pour motif familial, qui devraient contribuer à améliorer les conditions de travail du personnel de l'ONU.

Point 113 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/52/261, A/52/381 et A/52/518)

- b) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/52/5/Add.4)
- c) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/52/5/Add.5)

20. M. Bourn (Président du Comité des commissaires aux comptes) présente les rapports du Comité des commissaires aux comptes sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (A/52/5/Add.5) et sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) (A/52/5/Add.4) pour l'année terminée le 31 décembre 1996, ainsi que le résumé concis des principales constatations, conclusions et recommandations figurant dans ces rapports (A/52/261) demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/211 du 23 décembre 1992. Le Comité a comme par le passé formulé dans l'annexe de ses rapports des observations sur la suite donnée par l'Administration à ses recommandations antérieures, en ajoutant une nouvelle partie consacrée aux recommandations dont l'application laisse à désirer et en exposant avec plus de précision les cas de faute professionnelle et de violation des règles et règlements, comme l'Assemblée l'a demandé au paragraphe 7 de sa résolution 51/225.

21. Durant tout l'exercice biennal, le Comité des commissaires aux comptes a coopéré étroitement avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et les services de vérification interne des comptes des organismes concernés en vue de coordonner les activités de vérification. Le Comité des opérations de vérification des comptes a en outre échangé des informations avec le Corps commun d'inspection (CCI) sur les questions présentant un intérêt mutuel.

22. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu des rapports du Comité des commissaires aux comptes sur le HCR et l'UNITAR avec le Comité des opérations de vérification des comptes. Le Comité des commissaires aux comptes a pris bonne note de la demande formulée par le Comité consultatif, qui l'a prié de suivre l'application du mémorandum d'accord entre le BSCI et le HCR visant la prestation de services de contrôle interne, et de faire savoir si cet arrangement donnait des résultats satisfaisants.

23. L'orateur présente ensuite les principales constatations du Comité concernant les contributions volontaires gérées par le Haut Commissariat pour les réfugiés. S'agissant de recommandations antérieures qui ne sont pas pleinement appliquées, la capacité des partenaires opérationnels à exécuter des projets de grande envergure n'est pas systématiquement évaluée; les rapports de suivi des projets ne sont pas présentés en temps opportun; il n'est établi de plan de travail que pour certains projets et les partenaires opérationnels ne tiennent pas toujours de comptes distincts pour les fonds du HCR.

24. En ce qui concerne les questions financières, le HCR avait, sur la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, pris des dispositions pour obtenir des partenaires opérationnels les attestations de vérification des comptes de 1995, mais n'a pas reçu d'attestations pour les dépenses inscrites en 1996. En outre, le Comité estime que l'Administration du HCR devrait revoir d'urgence le système actuel de comptabilisation des dépenses des partenaires opérationnels au titre des programmes.

25. Pour ce qui est de la gestion des programmes, il n'a pas été fixé de normes pour les taux applicables aux dépenses d'exécution et d'appui administratif, taux qui ont varié en 1996 entre 32 % et 48 % de l'ensemble du budget des programmes. Les accords subsidiaires relatifs aux sous-projets ne sont pas toujours signés à temps, dans bien des cas il n'est pas établi de plan de travail, et les rapports de suivi sont reçus tardivement. Le Comité a formulé des recommandations sur tous ces points.

26. S'agissant de l'emploi des consultants, le Comité a signalé des carences concernant les mandats des consultants, le processus de sélection, et l'évaluation des candidats; il a constaté aussi des cas d'engagement répété du même consultant. Il a recommandé des mesures propres à rectifier la situation, notamment la tenue d'un fichier central actualisé.

27. Pour la gestion des biens, le Comité a recommandé le passage à une version plus puissante du système MINDER, qui permette le transfert électronique de données du système des achats au système de gestion des biens, et recommandé également à l'Administration de procéder dans les meilleurs délais à un inventaire physique de tous les biens.

28. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations formulées par le Comité (A/52/381), ce dernier recommande notamment que le HCR veille à recevoir à temps de ses partenaires opérationnels les attestations de vérification des comptes.

29. Passant au rapport sur les comptes de l'UNITAR, l'orateur indique que la principale des recommandations antérieures à laquelle il n'a pas été donné suite concerne la régularisation de déficits afférents aux projets financés par le Fonds «Dons à des fins spéciales». Onze de ces projets totalisant un déficit de 283 215 dollars, ont fait l'objet de longues discussions entre l'UNITAR et l'ONU. Le Comité a engagé à nouveau l'UNITAR à régler cette question, qui est en souffrance depuis longtemps.

30. S'agissant des questions financières, le Comité est préoccupé par l'absence de fonds pour assurer l'avenir à long terme du Fonds général. L'UNITAR doit encore régler son différend avec le Siège de l'ONU concernant des dépenses

d'un montant proche de 100 000 dollars engagées à New York. Le Comité a recommandé en outre que l'UNITAR détermine s'il est possible de recouvrer auprès des donateurs les créances non réglées pour les projets financés au titre du Fonds «Dons à des fins spéciales».

31. Pour ce qui est de la gestion, le Comité a mis à jour des lacunes importantes dans la documentation, notamment en ce qui concerne la sélection des pays pilotes et des institutions partenaires, et a recommandé à l'Institut de faire apparaître clairement les liens entre ses activités de formation et les objectifs particuliers de tel ou tel programme.

32. L'orateur évoque ensuite la question du mandat des membres du Comité des commissaires aux comptes. Ceux-ci sont favorables pour leur part à un mandat de six ans, correspondant à trois exercices biennaux, qui permettrait d'assurer un roulement sans heurt et leur donnerait la possibilité de contribuer plus efficacement au bon fonctionnement de l'Organisation.

33. Le Comité des commissaires aux comptes se félicite des observations formulées par le Comité consultatif dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/7, par. 98 à 106) à propos de l'accroissement des demandes de vérifications indépendantes et d'examens de gestion visant le système des Nations Unies. Le Comité, qui s'est à maintes reprises inquiété de ces demandes émanant de donateurs de fonds extrabudgétaires, souscrit entièrement aux remarques du Comité consultatif, qui rappelle que les secrétariats des organisations et institutions des Nations Unies n'ont pas le pouvoir de conclure des accords autorisant des vérifications par des autorités nationales sans l'approbation préalable des organes délibérants compétents.

34. Le Comité des commissaires aux comptes a entamé les examens qui lui ont été demandés par l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, notamment ceux du Système intégré de gestion, de la Commission de la fonction publique internationale, et du Compte séquestre pour l'Iraq. Le Comité soumettra par ailleurs à l'Assemblée au début de 1998 des propositions sur la manière d'obtenir un meilleur suivi de ses recommandations.

35. M. Mselle (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) indique d'abord une rectification à apporter au paragraphe 13 du document A/52/518, où le premier membre de phrase doit se lire «En ce qui concerne la vérification interne». Il présente ensuite les principales observations formulées par le Comité consultatif dans ce rapport, relatif aux rapports du Comité des commissaires aux comptes concernant l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/52/5/Add.4) et les

contributions volontaires gérées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/52/5/Add.5). Après un échange de vues avec le Comité des opérations de vérification des comptes, le Comité consultatif, ayant été informé qu'il y aurait certains avantages à présenter des rapports de vérification des comptes du HCR et de l'UNITAR tous les deux ans, comme cela est le cas pour les autres entités des Nations Unies, et non plus tous les ans, a prié le Directeur général de l'UNITAR et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de consulter le Comité des commissaires aux comptes au sujet des conséquences qu'aurait cette modification.

36. Aux paragraphes 5 à 9 de son rapport, le Comité consultatif fait état de la préoccupation que lui causent certains problèmes touchant la justification de la gestion et de l'emploi des fonds par les partenaires opérationnels du HCR, point que le Comité des commissaires aux comptes a soulevé à plusieurs reprises ces dernières années. Au paragraphe 7, le Comité consultatif souligne que tous les partenaires opérationnels, qu'il s'agisse de gouvernements ou d'organisations non gouvernementales, sont tenus, sans exception, d'honorer les accords qu'ils ont librement conclus avec le Haut Commissariat au sujet de la gestion des ressources données par les États Membres.

37. Le Comité consultatif a appris que le Haut Commissariat avait l'intention d'établir, pour les projets exécutés par des organisations non gouvernementales nationales, un seuil de 100 000 dollars au-delà duquel des attestations de vérification des comptes seraient exigées. Les informations détaillées que le Comité consultatif a reçues sont résumées au paragraphe 9 de son rapport. Indépendamment du seuil, il estime qu'il faudrait que les comptes des projets inférieurs à 100 000 dollars soient vérifiés au moins une fois pendant la durée de chaque projet, procédure analogue à celle qui est appliquée au PNUD.

38. S'agissant de la gestion des biens, le Comité consultatif a prié le Haut Commissaire de tenir compte de la nécessité d'établir un système pleinement intégré, qui permette d'assurer le suivi des biens de bout en bout, et qui pourrait éventuellement s'inspirer du système mis en place par le Département des opérations de maintien de la paix.

39. Le Comité consultatif a également formulé des recommandations visant, d'une part, la nécessité de revoir d'urgence les critères de classification en dépenses d'administration, dépenses d'exécution du programme et dépenses opérationnelles, afin d'éviter toute confusion et, d'autre part, l'emploi de consultants au HCR.

40. Les observations concernant l'UNITAR figurent aux paragraphes 14 à 17 du rapport du Comité consultatif. À

propos de la non-régularisation de la dette de l'Institut à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif demande à l'Administration de l'ONU de solliciter l'avis du Bureau des affaires juridiques afin de trouver une solution.

41. Mme Incera (Costa Rica), Vice-Présidente, prend la présidence.

Point 116 de l'ordre du jour : Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (suite) [A/52/6 (vol. II), A/52/16 et Add.1 et A/52/7 (chap. II, Part VII à XII)]

Chapitre 26. Information (suite)

42. Mme Buer go Rodriguez (Cuba), notant des différences regrettables en ce qui concerne le nombre de langues dans lesquelles sont publiés les documents, s'interroge sur les politiques linguistiques appliquées aux activités d'information et rappelle la résolution 50/11 de l'Assemblée générale sur le multilinguisme, qui n'est pas respectée en la matière. Elle aimerait savoir pourquoi seule la Commission économique pour l'Europe bénéficie de communiqués de presse et de rapports à l'intention des médias.

43. S'agissant des suppressions de postes, la délégation cubaine voudrait savoir quelles sont leurs répercussions sur l'exécution des activités étant donné que le Secrétariat signale par ailleurs les difficultés rencontrées du fait de la diminution des ressources. Ces ressources devront être accrues, et la délégation cubaine souhaite en particulier que reprenne la publication actuellement suspendue de la Chronique de l'ONU en arabe, chinois, espagnol et russe. Elle aimerait avoir des explications écrites sur les critères ayant présidé au choix des postes supprimés. De même, elle aimerait qu'on précise sur quels principes on s'est fondé pour donner tant d'importance, dans le chapitre 26, aux activités relatives aux organisations non gouvernementales.

44. Enfin, la délégation cubaine regrette que les travaux du Groupe spécial créé par le Coordonnateur de la réforme de l'ONU pour examiner les activités du Département de l'information n'aient pu être passés en revue par le Comité de l'information, et espère que le rapport du Secrétaire général sur la question pourra être présenté à temps pour que l'Assemblée générale l'étudie comme il convient.

45. M. Halb wachs (Sous-Secrétaire général, Contrôleur) répond que la Commission économique pour l'Europe bénéficie de communiqués de presse parce qu'à la différence des autres commissions régionales elle n'a pas de service de presse propre.

Chapitre 27. Services administratifs (suite)

Chapitre 27 A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion (suite)

Chapitre 27 B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (suite)

Chapitre 27 C. Bureau de la gestion des ressources humaines (suite)

Chapitre 27 D. Services d'appui (suite)

Chapitre 27 E. Services de conférence (suite)

Chapitre 27 F. Administration (Genève) (suite)

Chapitre 27 G. Administration (Vienne) (suite)

Chapitre 27 H. Administration (Nairobi) (suite)

46. M. Moktefi (Algérie), tout en étant favorable aux efforts visant à rationaliser les services communs d'appui et à en améliorer l'efficacité, estime néanmoins que ces efforts doivent se poursuivre dans la transparence la plus complète, notamment en collaboration avec les organes intergouvernementaux compétents.

47. S'agissant des programmes de formation et de perfectionnement du personnel, la délégation algérienne pense avec le Comité consultatif qu'une évaluation de l'ensemble des activités de formation de l'Organisation est nécessaire. Pour ce qui est des achats, elle relève qu'il est prévu de maintenir en fonctions cinq personnes détachées à titre gracieux, à la classe P-3, tout en supprimant cinq postes permanents. La délégation algérienne trouve cette situation préoccupante du fait qu'elle présente le risque d'un conflit d'intérêts et que ces personnes ne sont pas soumises aux dispositions réglementaires de l'ONU. Elle souscrit aux observations du Comité consultatif en ce qui concerne le reclassement proposé d'un poste de classe D-1 à la classe D-2. Elle pense en outre avec le Comité consultatif que l'Organisation devrait avoir recours en matière d'achats à la publicité ouverte en cherchant à atteindre une zone géographique plus large, notamment les pays en développement, et qu'il faut donc prévoir des ressources suffisantes à cette fin.

48. En ce qui concerne l'utilisation des technologies nouvelles, la délégation algérienne estime comme le Comité consultatif qu'il serait bon de mettre en place un groupe de travail de l'informatique chargé de recommander une stratégie et un plan d'action à long terme dans ce domaine. Elle souhaite voir attribuer à l'archivage (par. 27D.76 à 78 du projet de budget-programme) un rang de priorité plus élevé.

49. La délégation algérienne souligne enfin la nécessité de mettre fin aux incertitudes qui entourent le financement de

l'Office des Nations Unies à Nairobi en consacrant à cet Office les ressources voulues.

50. Mme Buergo-Rodriguez (Cuba) se déclare préoccupée par les difficultés qu'éprouve le Comité consultatif pour obtenir des précisions sur les propositions visant à rationaliser et réorienter les activités de gestion du Secrétariat. Dans ce contexte, la délégation cubaine partage les vues du Comité consultatif concernant les trois projets pilotes mis en place à la CEPALC, à l'Office des Nations Unies à Vienne et dans les services de conférence. Elle espère qu'un document détaillé sur ces propositions sera soumis par le Secrétariat suffisamment tôt pour que l'Assemblée générale ait le temps de l'examiner.

51. La délégation cubaine constate que, dans pratiquement tous les programmes du Titre VIII (Services communs d'appui), le nombre de postes a considérablement diminué. Au chapitre 27 B, par exemple, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité prévoit une réduction budgétaire de 3,6 % par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours, alors qu'il n'a pas été en mesure de soumettre au Comité consultatif les états et tableaux financiers nécessaires à l'examen du projet de budget-programme ni ceux relatifs au personnel fourni à titre gracieux. À cet égard, la représentante de Cuba appelle l'attention sur les paragraphes VIII.26 et VIII.29 du rapport du Comité consultatif ainsi que sur le paragraphe 53 du document A/C.5/51/53. Une situation analogue se présente au Bureau de la gestion des ressources humaines (chapitre 27 C), où il est prévu de supprimer un certain nombre de postes. La délégation cubaine rappelle qu'elle a demandé au Secrétariat de lui donner, par écrit, des justifications pour toutes les suppressions de postes proposées. Il est essentiel comme le souligne le Comité consultatif au paragraphe VIII.42 de son rapport que les délégations de pouvoirs soient clairement définies par écrit. La délégation cubaine se déclare préoccupée par les difficultés que connaissent les programmes de formation et de perfectionnement ainsi que les cours de formation linguistique et espère que les ressources nécessaires à la poursuite de ces activités seront assurées au cours du prochain exercice biennal.

52. En ce qui concerne les services d'appui (chapitre 27 D), la délégation cubaine souhaiterait savoir pourquoi il a été proposé de supprimer un certain nombre de postes, eu égard en particulier à la résolution 51/243 de l'Assemblée générale qui prévoit l'élimination progressive des engagements de personnel fourni à titre gracieux. Les dispositions de ladite résolution doivent être appliquées intégralement.

53. En ce qui concerne les services de conférence (chapitre 27 E), la délégation cubaine, qui est intervenue longue-

ment sur la question lors du débat général sur le plan des conférences, est particulièrement préoccupée par la réduction de 6 % des ressources proposées. Elle souscrit aux observations du Comité consultatif sur l'introduction du système de budgétisation en montants nets, et rappelle au Secrétariat que la Commission attend toujours le document qu'il doit établir sur la question. Enfin, la délégation cubaine s'associe aux observations formulées par le représentant de l'Algérie concernant l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Chapitre 28. Contrôle interne (suite)

54. Mme Silot (Cuba), tout en reconnaissant l'importance du travail accompli par le Bureau des services de contrôle interne, note que les crédits demandés pour le Bureau enregistrent une augmentation de 16,9 % par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice en cours – elle atteint même 43,4 % à la rubrique voyages – et que huit postes supplémentaires ont été imputés au budget ordinaire. Elle s'associe aux délégations qui pensent que cette augmentation est excessive pour une activité qui n'est pas considérée comme prioritaire. Elle espère que le Secrétariat tiendra compte de leurs observations et apportera les ajustements nécessaires. Il serait bon que le Bureau des services de contrôle interne, qui recommande à tous les services d'améliorer la gestion de leurs ressources, donne l'exemple. Le paragraphe 28.5 du projet de budget fait apparaître des déséquilibres entre les allocations de ressources et le programme de travail : ainsi, les ressources allouées au sous-programme 1 (Évaluation centrale) sont relativement faibles par rapport à celles dont bénéficient les autres sous-programmes. La délégation cubaine souhaiterait savoir quels sont les critères qui ont présidé à la ventilation des ressources entre les sous-programmes.

55. Il est indiqué au paragraphe 28.3 du projet de budget, que le Bureau a l'intention de définir de façon plus approfondie la relation entre le Bureau et les fonds et programmes opérationnels. La délégation cubaine souhaite savoir en vertu de quel mandat le Bureau formule une telle proposition. Elle relève par ailleurs que le Bureau prévoit de continuer à utiliser les services d'administrateurs des classes P-3 et P-4 mis gracieusement à sa disposition, et souscrit aux observations formulées à cet égard par le Comité consultatif au paragraphe IX.7 de son rapport.

56. Faisant référence au descriptif du sous-programme 1 (par. 28.17 du projet de budget-programme), la délégation cubaine se déclare très préoccupée de voir que l'activité du Bureau pourrait tendre à changer la teneur et, au besoin, les objectifs des grands programmes de l'Organisation. Elle appuie fermement la proposition visant à supprimer la phrase

en question. Elle prend note des fonctions de la Division de l'audit et des conseils de gestion (par. 28.33 du projet de budget-programme), mais appelle l'attention sur le fait que certaines de ses activités risquent de faire double emploi avec celles menées par d'autres organes.

57. M. Darwish (Égypte) fait observer que, compte tenu de la spécificité du travail effectué par le Bureau des services de contrôle interne, il faut éviter les risques de conflit d'intérêts. À cet égard, la délégation égyptienne appuie les observations du Comité consultatif concernant le personnel détaché à titre gracieux et souhaiterait savoir pourquoi le Secrétariat prévoit de continuer à en employer lors du prochain exercice biennal; la même remarque s'applique aux consultants. Elle voudrait savoir pourquoi on estime à 450 le nombre de cas de fraude à examiner par le Bureau dans les deux années à venir, alors qu'il n'était que de 191 en 1996. La délégation égyptienne appuie la proposition du Comité du programme et de la coordination tendant à supprimer, au paragraphe 28.17 du projet de budget-programme, le membre de phrase «en changeant la teneur et, au besoin, en modifiant les objectifs des grands programmes». Elle est favorable à un renforcement de la coordination entre le Bureau, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, en vue de limiter les doubles emplois et de réduire les dépenses.

58. M. Halbwachs (Sous-Secrétaire général, Contrôleur), répondant aux questions posées, précise que la croissance du Bureau des services de contrôle interne est plus apparente que réelle. Il rappelle qu'en 1996-1997, le Bureau s'est vu accorder un nombre considérable de nouveaux postes, mais que ces postes n'ont été budgétisés qu'à hauteur de 50 % de leur coût. L'accroissement des prévisions de dépenses pour 1998-1999 ne fait que refléter la budgétisation intégrale de ces postes; aucun poste nouveau n'a été créé. Il précise que la Commission reviendra sur la question du personnel détaché à titre gracieux lorsqu'elle examinera les documents rendant compte de l'application de la résolution 51/243.

59. Le nombre de cas de fraude qu'il est prévu de soumettre au Bureau au cours du prochain exercice biennal n'est qu'une hypothèse de travail; il est évidemment impossible de connaître à l'avance le nombre exact d'affaires dont le Bureau sera saisi. En ce qui concerne le descriptif du sous-programme 1, il ne s'agit sans doute que d'un problème de formulation. La modification de la teneur et des objectifs des programmes relève en effet exclusivement de l'Assemblée générale. En ce qui concerne les relations entre le Bureau et les fonds et programmes des Nations Unies, le Contrôleur croit savoir que la Commission a été saisie d'un rapport qui décrit celles-ci de façon détaillée.

Chapitre 29. Activités administratives financées en commun

Chapitre. 30 Dépenses spéciales

60. M. Repasch (États-Unis d'Amérique) rappelle que sa délégation a demandé au Comité consultatif de fournir à la Commission une liste des recommandations qu'il a formulées au sujet des activités financées en commun, liste dans laquelle serait précisée l'incidence financière de ces recommandations. La délégation américaine souhaiterait notamment qu'y figurent les recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport récapitulatif sur le budget-programme au sujet du système de budgétisation en montants nets proposé par le Secrétaire général. En ce qui concerne la proposition du Corps commun d'inspection de supprimer un poste de la classe P-5 et un poste d'agent des services généraux et de créer trois autres postes d'administrateur, le représentant des États-Unis voudrait savoir comment le Secrétariat entend procéder, étant donné qu'en mai 1997, selon les informations communiquées au Comité consultatif, il n'y avait pas de postes vacants au Corps commun.

61. M. Moktefi (Algérie) exprime la préoccupation de sa délégation au sujet de la budgétisation en montants nets, laquelle se traduit par une réduction du budget de 39,2 millions de dollars. Il souscrit aux recommandations formulées par le Comité consultatif au paragraphe 45 de son premier rapport sur le projet de budget-programme (A/52/7) et se demande notamment quelles conséquences ce changement de procédure aura, eu égard à l'article 20 du statut du Corps commun d'inspection et à l'article 21 du statut de la Commission de la fonction publique internationale, qui prévoient que les budgets de ces deux organes figurent dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Qu'en sera-t-il avec le nouveau système? Par ailleurs, la délégation algérienne souhaiterait savoir en vertu de quels textes l'ONU peut, en l'absence de crédits ouverts à cet effet, avancer des fonds au Corps commun et à la CFPI jusqu'à ce qu'elle ait reçu les contributions des organisations participantes. Elle se demande aussi quelles sont les raisons véritables du changement de présentation du budget de ces deux organes. Elle souhaiterait avoir des explications par écrit et, à cet effet, invite le Secrétariat à faire éventuellement appel aux services du Conseiller juridique. La délégation algérienne constate par ailleurs que le budget du Corps commun d'inspection connaît une croissance négative alors que d'autres mécanismes de contrôle bénéficient de ressources accrues. Elle appuie la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe X.11 de son rapport concernant l'inscription au budget ordinaire de 19 postes permanents pour le Corps commun d'inspection.

62. Mme Silot (Cuba) exprime à nouveau la préoccupation de sa délégation au sujet du système de budgétisation en montants nets, et rappelle la recommandation du Comité consultatif mentionnée au paragraphe X.5 de son rapport. Elle déplore que le document explicatif sur ce système n'ait toujours pas été présenté alors que la Commission est sur le point d'approuver le projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal. Elle appuie les observations du représentant de l'Algérie pour ce qui est de l'application de ce système aux budgets du Corps d'inspection et de la CFPI.

63. M. Halbwachs (Sous-Secrétaire général, Contrôleur) indique que le document relatif à la budgétisation en montants nets sera diffusé incessamment en tant que document officiel de la Commission. En ce qui concerne la suppression d'un poste au Corps commun d'inspection, il précise que, comme c'est la pratique en pareil cas, le fonctionnaire concerné sera affecté à un autre poste au sein de l'Organisation.

64. La Présidente dit que s'il n'y a pas d'objection, elle considérera que la Commission a terminé son débat général sur les chapitres 29 et 30.

65. Il en est ainsi décidé.

Chapitre 31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

66. M. Chinvano (Thaïlande) se félicite de l'importance accordée dans le projet de budget-programme aux gros travaux d'entretien, un domaine qui, comme il est expliqué au paragraphe 31.5 du projet de budget, a sérieusement pâti des restrictions budgétaires. La dégradation progressive des équipements fait ressortir la nécessité d'un entretien préventif, seule solution rentable à long terme. Compte tenu des nouvelles réglementations en matière de sécurité et d'environnement, il serait bon également de veiller à ce que les travaux de rénovation soient effectués en prenant en considération les intérêts de tous les usagers des bâtiments, y compris les visiteurs, surtout dans le cas du Siège de l'ONU et du Palais des Nations à Genève. La délégation thaïlandaise souscrit aux recommandations du Comité consultatif concernant ce chapitre et approuve les crédits demandés à ce titre.

67. Mme Buergo Rodriguez (Cuba) appuie les observations faites par le représentant de la Thaïlande. Le report répété des travaux d'entretien indispensables a entraîné des problèmes dont la liste serait trop longue à énumérer. La situation ne pourrait qu'empirer si l'on réduisait le volume des ressources prévues pour ces travaux au cours du prochain exercice biennal. La délégation cubaine souhaiterait savoir quand les travaux de rénovation du garage de l'ONU seront terminés.

68. Mme Aragon (Philippines) souscrit aux observations du représentant de la Thaïlande en ce qui concerne le chapitre 31. La délégation philippine accorde un intérêt tout particulier aux ressources et programmes prévus pour rendre les bâtiments des Nations Unies plus accessibles aux personnes handicapées.

69. M. Halbwachs (Sous-Secrétaire général, Contrôleur), répondant à la représentante de Cuba, dit que le Secrétariat s'efforcera de lui fournir très rapidement les informations demandées concernant la fin des travaux dans le garage de l'ONU. L'augmentation globale de 5 millions de dollars proposée pour ce chapitre vise à rétablir en partie le volume des crédits nécessaires, après la réduction de 12 millions de dollars qui avait été décidée par l'Assemblée générale lors de l'adoption du budget de l'exercice en cours.

70. La Présidente dit que s'il n'y a pas d'objection, elle considérera que la Cinquième Commission a terminé son débat général sur le chapitre 31.

71. Il en est ainsi décidé.

Chapitre 32. Contributions du personnel

72. Constatant que les délégations n'ont pas d'observations à formuler, la Présidente considère que la Commission a terminé son débat général sur le chapitre 32.

73. Il en est ainsi décidé.

74. M. Repasch (États-Unis d'Amérique) souhaiterait que le débat général sur les différents chapitres du projet de budget-programme reste ouvert jusqu'à ce que la Cinquième Commission ait reçu un document écrit récapitulant les recommandations du Comité consultatif et leurs incidences financières.

75. M. Sial (Pakistan) estime lui aussi que le débat général sur le projet de budget-programme doit rester ouvert tant qu'on ne dispose pas des rapports requis en vertu de la résolution 51/243 de l'Assemblée générale, les informations concernant le personnel fourni à titre gracieux ayant une relation directe avec la question des réductions de personnel.

76. M. Sulaiman (République arabe syrienne) demande au Contrôleur de fournir, avant le début des consultations officielles, les informations réclamées sur le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, ainsi que sur les ressources destinées à l'UNRWA. Il est également indispensable d'avoir les réponses aux questions posées lors de la réunion précédente par le représentant de l'Égypte, surtout en ce qui concerne la ventilation des réductions de postes prévues pour les services de traduction et d'interpréta-

tion. Par ailleurs, la délégation syrienne tient à réaffirmer à son tour la nécessité d'établir des comptes rendus analytiques de séance en chinois et en arabe, conformément au principe de la parité des langues officielles. Enfin, elle pense elle aussi qu'on ne peut se prononcer sur les réductions de personnel tant qu'on ne dispose pas des rapports sur le personnel fourni à titre gracieux qui doivent être présentés en application de la résolution 51/243.

77. Mme Buergo Rodriguez (Cuba) insiste sur la nécessité pour sa délégation de recevoir les éclaircissements ou suppléments d'informations demandés concernant les différents chapitres du projet de budget-programme avant que les consultations officieuses ne commencent. Elle rappelle notamment qu'il est indispensable de savoir quelles sont les conséquences budgétaires de la levée tardive du gel du recrutement. Elle note qu'un document sera disponible prochainement sur la notion de budgétisation en montants nets mais tient à faire remarquer que les explications nécessaires auraient dû être fournies en temps voulu, c'est-à-dire quand le Comité consultatif avait attiré l'attention sur les problèmes soulevés par cette notion lors de la présentation de l'esquisse budgétaire.

78. M. Maddens (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, souhaiterait que le débat général sur le projet de budget-programme reste ouvert afin que l'Union européenne puisse intervenir ultérieurement sur l'un des chapitres.

Organisation des travaux

79. M. Maddens (Belgique), ayant pris connaissance du programme de travail de la Commission pour la semaine, s'étonne de voir que les consultations officieuses prévues l'après-midi, et qui devaient porter sur le plan des conférences, ont été annulées en raison des consultations de la Plénière sur la réforme de l'ONU. Il s'interroge sur l'opportunité d'une telle décision et estime que la programmation des séances de la Cinquième Commission ne doit pas être subordonnée aux travaux de la Plénière.

80. Mme Buergo Rodriguez (Cuba) prend note des changements apportés au programme de travail et constate que le Bureau n'a pas tenu compte des observations formulées la veille par certaines délégations. La délégation cubaine exige, pour sa part, qu'on établisse une liste de toutes les questions en suspens à propos du point 114 (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'ONU) avant que les consultations officieuses sur ce point ne commencent.

81. M. Darwish (Égypte) souscrit aux observations faites par le représentant de la Belgique. Les séances de la Cin-

quième Commission ne devraient être annulées que dans le cas où la Plénière examine des questions qui relèvent de la compétence de la Commission.

82. M. Assah (Togo) souscrit lui aussi aux observations faites par le représentant de la Belgique. Il propose que les consultations officieuses initialement prévues pour l'après-midi commencent à 14 heures, soient suspendues pendant la réunion de la Plénière, puis reprennent une fois cette réunion terminée.

83. M. Smyth (Irlande) estime que les travaux des autres organes de l'Assemblée générale ne doivent pas interférer avec les travaux de la Cinquième Commission. Il faut donner à cet égard des orientations précises au Bureau. Il appartient aux petites délégations, comme celle de l'Irlande, de s'arranger pour pouvoir suivre les travaux des organes qui les concernent, sans qu'il soit nécessaire pour cela d'annuler de séances de la Cinquième Commission. Il faudrait savoir combien de séances le Bureau a programmées sur le point 119 (plan des conférences) jusqu'à la fin de la session.

84. M. Sulaiman (République arabe syrienne) estime qu'il est prématuré à ce stade de programmer des séances le soir. Il faut réserver ces séances pour la fin de la session.

85. M. Ahounou (Côte d'Ivoire) rappelle que c'est à l'initiative des membres de la Cinquième Commission que le Bureau ne programme pas de séances en même temps que les réunions plénières de l'Assemblée générale sur la réforme. Dorénavant, il est clair que la Commission doit poursuivre ses travaux sans se préoccuper des consultations de la Plénière sur la réforme.

86. M. Ho Tong Yen (Singapour), qui est chargé de coordonner les consultations officieuses sur le point 119 (plan des conférences), rappelle qu'il a été décidé de ne programmer de séances de nuit que si elles répondaient à une absolue nécessité, ce qui, en l'occurrence, n'est pas le cas. Pour sa part, il est prêt à travailler avec les délégations intéressées lors d'une séance du matin ou de l'après-midi.

87. M. Sial (Pakistan) estime qu'il faut examiner le programme de travail de la Cinquième Commission dans sa totalité et le rationaliser en fonction du nombre approximatif de séances nécessaires pour permettre à la Commission de se prononcer sur les différents points inscrits à son ordre du jour.

88. M. Armitage (Australie) souligne que le Bureau est le mieux placé pour élaborer le programme de travail; il importe néanmoins de comprendre que ce qui est en jeu dans ce débat, c'est la question de l'utilisation optimale des services de conférence mis à la disposition des différents organes. Chaque année, la résolution concernant le plan des conféren-

ces insiste sur cet aspect et il est donc essentiel que la Cinquième Commission donne l'exemple en la matière. Dans cette optique, il paraît souhaitable de maintenir la réunion officieuse initialement prévue pour l'après-midi, quitte à la suspendre pendant que l'Assemblée générale se réunira en séance plénière.

89. Mme Powles (Nouvelle-Zélande) souligne qu'il est contraire à l'efficacité d'annuler à la dernière minute des séances, même si c'est pour permettre aux délégations, notamment aux petites délégations, de suivre l'ensemble des travaux de la session. Elle souscrit pleinement aux observations faites par les représentants du Pakistan et de l'Australie.

90. M. Maddens (Belgique) estime que le problème doit être résolu sur la base des propositions formulées par les représentants du Togo et de l'Égypte, le représentant de Singapour ayant indiqué qu'il était disposé à coordonner comme prévu les consultations officieuses sur le point 119 dès l'après-midi.

91. M. Oyugi (Kenya) appuie la proposition faite par le représentant du Togo. Il estime qu'il est dorénavant impossible à la Cinquième Commission de subordonner ses travaux à ceux de la Plénière. Tout nouveau retard pris dans l'exécution du programme de travail entraînera inévitablement des séances de nuit à un stade ultérieur, ce qui compliquera la tâche des petites délégations.

92. La Présidente dit que, compte tenu des observations formulées par les délégations, elle considère que la Commission souhaite tenir l'après-midi des consultations officieuses sur le point 119.

93. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 heures.